

Agglomération du Choletais

Développement d'une démarche en transversalité sur la gestion intégrée des eaux pluviales

4 juin 2019

La compétence Eaux Pluviales Urbaines Historique et Périmètre

Agglomération du Choletais



2001 – Création de la Communauté d'Agglomération du Choletais

- Prise de la compétence Eaux Pluviales sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération
- Le patrimoine porté par la compétence eaux pluviales comprend :
 - les réseaux collecteurs, les branchements, les avaloirs, les grilles et bassins de rétention en zone urbaine,
 - à l'exclusion des fossés et busages de fossés, des gargouilles et grilles de captage individuelles de protection des accès privatifs.
- Le périmètre d'intervention comprend :
 - l'exploitation des réseaux et ouvrages,
 - le renouvellement et le renforcement du patrimoine,
 - les extensions pour desservir en limite les nouvelles zones urbaines.

2016-2018 – Adaptation du périmètre de la compétence

- La gestion des avaloirs, considérés comme accessoires de voirie, est transférée aux gestionnaires de voirie (communaux ou inter-communaux)

Développement d'une démarche de transversalité pour la gestion intégrée des eaux pluviales

2015 – Ouverture vers une nouvelle politique de gestion intégrée :

- Après sensibilisation par la Direction Environnement et visite des élus de l'Environnement au carrefour de l'eau à Rennes en janvier 2015 et 2016, + journée CPIE sur la gestion intégrée en 2016 (témoignage d'un maître d'œuvre et retours d'expériences) : engagement d'une réflexion entre les élus de l'Environnement.
- Nouvelles orientations politiques sur la base de l'intérêt de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales tant sur le plan économique que sur le plan environnemental

Un virage décisif pour le Choletais

- Décembre 2017 – Organisation d'une session de sensibilisation à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales des différents acteurs de l'Agglomération du Choletais intervenant sur le cycle Eaux Pluviales :
- destinée aux élus, directeurs, chefs de services, responsables de projets
 - réunissant les directions de l'Aménagement (urbanisme prévisionnel et opérationnel), du Développement Économique, de la Voirie et Maitrise d'Oeuvre interne, des Parcs, Jardins et du Paysage, de l'Environnement
 - montage en intra par le CNFPT ; intervenant : cabinet Elleny

Développement d'une conviction partagée entre élus et techniciens que la gestion intégrée devait se faire à la parcelle mais que de nombreuses questions organisationnelles et sur les compétences de chacun allaient devoir trouver leur réponse.

Un regret : l'oubli d'invitation de la Direction Bâtiment puisque la gestion à la parcelle semblait au départ inaccessible.

→ Suite à la session de sensibilisation, nécessité d'informer plus largement les décideurs choletais :

Février 2018 – Conférence des maires de l'Agglomération du Choletais, présentation de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales ↔ Validation du lancement de la démarche

→ Le programme validé par les élus comporte :

- l'organisation d'une conférence de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des élus communaux du territoire (février 2017),
- l'organisation d'un cycle de formation adapté aux besoins des services pour une montée en compétence (juin et septembre 2018 / mai 2019),
- l'expérimentation de la démarche sur plusieurs projets représentatifs (lotissement, renouvellement urbain, bâtiment , zone économique).

Un cycle de formations interdirections avec le CNFPT :

→ « Construire une démarche projet pour une gestion intégrée des eaux pluviales »

- Identifier les enjeux, cadre réglementaire, obligations, contraintes leviers, bonnes pratiques, expérimentations, préjugés en matière de gestion intégrée des eaux pluviales,
- Préciser les étapes de projet de construction ou d'aménagement et leur attendus,
- Contribuer à l'élaboration d'une démarche de gestion de projet adaptée à la collectivité en vue d'atteindre ses objectifs en matière de GIEP.

- « S'outiller pour mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales »
- Identifier les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et leur spécificité de conception, le mise en oeuvre d'entretien et d'exploitation,
 - Utiliser les éléments de conception de ces techniques et les points de vigilances,
 - Agencer / moduler les techniques en vue d'une installation satisfaisante.
- La première formation ciblait les chefs de service et les agents opérationnels sur le dossier ; la seconde était plus ciblée pour un groupe sur les concepteurs, et pour l'autre groupe sur les instructeurs.

Expérimentation de la démarche sur des projets représentatifs :

→ Lotissement du Clos Grégoire à Cholet

- Opération en cœur de Ville,
- Densité 17 logts/ha – 12 parcelles libres de construction,
- Gestion des eaux pluviales : zéro rejet, infiltration intégral des eaux,
- Fréquence de protection : 50 ans (10 ans classiquement recherché).

→ Quartier Favreau – Rénovation urbaine à Cholet

- Requalification des espaces publics,
- Déconnexion de 95 % des eaux pluviales des bâtiments, 100 % des surfaces imperméables de voirie,
- Fréquence de protection : 10 ans maintenu, mais difficulté à gérer une fréquence supérieure compte tenu de la topographie accidentée du quartier.

→ Zone d'Activité de Clénay à Cholet

- Recherche d'un AMO pour accompagner la conception du projet et l'accompagnement des porteurs de projets,
- Questionnement sur la faisabilité de la GIEP dans un contexte de secteur industriel avec contraintes ICPE.

→ 2 lotissements en zone rurale :

- La Tessoualle – La Rimboungère,
- Mazières-en-Mauges – ZAC du Pré de l'Île
Gestion des eaux pluviales : zéro rejet, infiltration intégral des eaux
Fréquence de protection : 50 ans (10 ans classiquement recherchés)

→ D'autres opérations lancées à l'initiative des communes ou des services :

- Opération les Hauts de Pichin à Trémentines
 - 8 lots gérés en zéro rejet,
 - Mission confiée au CPIE Loire Anjou – Conseil de conception des porteurs de projet pour gérer à la parcelle les eaux pluviales.

Plusieurs opérations sont à l'étude de déconnexion de quartiers, d'entreprises en zéro rejet à la parcelle, d'espaces verts déconnectés,...

Les Questions en suspens

- Gestion des eaux pluviales par infiltration – Quelles solutions techniques compatibles avec les contraintes ICPE ?
 - Confinement des eaux d'extinction d'incendie
 - Rétention des pollutions
- Méthode de récolement des espaces en gestion intégrée – Garantie des volumes
- Convaincre les derniers réticents en interne à l'évolution vers ce mode de gestion des eaux pluviales mais aussi former les maîtres d'œuvre et aménageurs :
 - Conception et réalisation des nouveaux espaces urbains
 - Conseils aux particuliers pour la gestion à la parcelle

→ Définir une organisation efficiente pour ancrer définitivement la démarche de gestion intégrée dans les services.

Mais aussi :

- la nécessité de créer un guide d'aménagement,
- la remise à jour du règlement d'eaux pluviales,
- la passation d'un marché d'accompagnement des usagers et de visa hydraulique,
- la communication plus intense à mettre en place (encore ponctuelle),
- l'intégration dans les PLU/PLUi du zéro rejet à la parcelle,
- la définition d'une règle d'accompagnement financière à la déconnexion pour les usagers et les communes.